

LES PRODUITS DE BIOCONTRÔLE

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation met à jour régulièrement la liste des produits phytopharmaceutiques autorisés. En 2019, sur environ 500 produits phytopharmaceutiques de biocontrôle catalogués (micro-organismes, médiateurs chimiques, substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale), seulement une centaine possèdent la mention EAJ (Emploi Autorisé au Jardin) - liste accessible sur le bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation



A ces solutions, s'ajoute la liste des macro-organismes utiles aux végétaux – liste accessible sur le site Légifrance

Les produits commercialisés ont une **fonction précise** (herbicide, insecticide, fongicide, etc.), sont utilisables dans un **contexte bien défini** (cultures légumières, arbres et arbustes, balcons et plantes d'intérieur, etc.) et **sur une ou plusieurs cibles** (les pucerons, les pyrales, le mildiou, l'oïdium, etc.).

Parmi les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle catalogués EAJ (Emploi Autorisé au Jardin), environ 80 sont autorisés pour le verger. Bien qu'ils soient « naturels », ils ne sont pas tous anodins pour l'environnement, **utilisez-les qu'en cas d'extrême nécessité**.

© pixabay domaine public

Le verger



LES INSECTICIDES EAJ

Les souches de **bacillus thuringiensis** sont des bactéries efficaces contre toutes chenilles qu'elles soient phytophages, xylophages ou foreuses de fruits. De son côté, le **virus de la granulose** est plus spécifique aux chenilles foreuses de fruits sur pommiers, pêchers et noyers. *(Attention : ne traitez pas pendant les périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles).*

© CACP Gilles Carcassès



Chenilles d'hyponomeutes

Les larves de la mouche de la cerise ou de la mouche de l'olive ne sont pas des chenilles ! pour lutter spécifiquement contre ces ravageurs, des solutions à base de **silicate d'aluminium** sont autorisées. Il s'agit d'une argile (kaolinite calcinée). Une fois pulvérisée sur le végétal, elle crée une couche protectrice qui va empêcher la ponte ou la pique du bioagresseur. Elle est utilisée en préventif, dès l'observation des premières mouches.

© R. Andrade domaine public



Mouche de l'olive

Les **pièges à phéromone** disponibles pour les jardiniers amateurs sont les pièges Delta. Ils permettent de détecter et de capturer les populations de carpocapse du pommier.

© D. Jardel



piège Delta à phéromones

Les **huiles** (colza ou paraffine) sont autorisées sur des arbres de moins de 2 mètres. Le **colza** est utilisé pour lutter contre les acariens, phytophages, cochenilles et pucerons alors que la **paraffine** est permise uniquement en hiver pour détruire les stades hivernaux des ravageurs.

Attention : en raison de la toxicité des produits à base de **pyréthrine** sur les insectes pollinisateurs, ils ne sont pas autorisés dans les vergers.

LES FONGICIDES EAJ POUR LE VERGER

Le **bicarbonate de potassium** et le **soufre** sont des substances naturelles d'origine minérale. Ces deux substances actives peuvent être utilisées contre la tavelure du pommier. En plus de ses effets, le bicarbonate a une action sur la moniliose du pêcher, alors que le soufre agit sur l'oïdium sur pommiers, pêchers et noisetiers.

© INRA



Tavelure sur pommier

© INRA



Moniliose sur cerisier

La **bactérie Bacillus subtilis** possède de son côté des propriétés antifongiques contre la stemphyliose sur pommier et sur la moniliose sur pruniers, pêchers et cerisiers.

LES HERBICIDES EAJ POUR LE VERGER

Les produits autorisés pour le verger sont les mêmes que ceux pour le jardin ornemental. Cela comprend les herbicides à base d'**acides gras** (leur substance active agit sur les jeunes plantules de moins de 10 cm) et de **sulfate de fer** (qui cible plus spécifiquement les mousses, lichens et algues). *Attention : cette solution à un effet immédiat mais elle ne corrige les causes d'apparition des mousses, pour plus d'information consulter la fiche biocontrôle : lutter contre la mousse.*

Vous trouverez la liste des produits de biocontrôle utilisables aux jardins sur le site **jardiner autrement**, ces produits sont disponibles en jardinerie. Renseignez-vous avant d'agir ! **Respectez bien leur condition d'utilisation.**

La réglementation des produits phytopharmaceutiques

Les **produits phytopharmaceutiques** désignent les préparations contenant une ou plusieurs **substances actives** permettant :

- De protéger des végétaux contre tout organisme nuisible, ou à prévenir leur action,
- D'exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance),
- D'assurer la conservation de végétaux,
- De détruire des végétaux indésirables,
- De détruire des parties de végétaux, freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux. (Règlement (CE) n° 1107/2009 – Article 3)

Une **substance active** est une molécule chimique (d'origine naturelle ou synthétique) ou un micro-organisme responsable des propriétés du produit phytopharmaceutique. Dans un produit commercial, elle est accompagnée de coformulants, comme un agent mouillant, un solvant ou un stabilisant, dans le but de faciliter sa manipulation, de renforcer son efficacité et de sécuriser son utilisation.

Depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé a entraîné l'interdiction, pour les jardiniers amateurs, de l'emploi de produits phytopharmaceutiques synthétiques, c'est-à-dire des produits ayant pour substance active une molécule chimique d'origine synthétique.

A ce jour, les produits autorisés pour les jardiniers amateurs sont :

- Les substances de base (macérations, purins),
- Les produits autorisés en Agriculture Biologique EAJ (Emploi Autorisé au Jardin),
- Les produits de biocontrôle EAJ (Emploi Autorisé au Jardin) ou mentionnés dans l'arrêté du 26 février 2015 (ce cas concerne les macro-organismes de biocontrôle).

Un accompagnement pour réussir le changement

Pour vous aider à mettre en oeuvre les produits de biocontrôle et jardiner sans produits phytosanitaires de synthèse :



Les vendeurs en jardinerie apportent un conseil personnalisé et répondent à vos questions.



HortiQuid, le savoir au jardin : les experts de la SNHF répondent à vos questions.



Le site www.jardiner-autrement.fr, animé par la SNHF, vous aide à adopter une nouvelle approche de protection du jardin. Il contient des fiches techniques par bioagresseur et leurs solutions de biocontrôle, les bulletins de santé du végétal, pour vous prévenir de l'apparition des bioagresseurs dans votre région, et beaucoup d'autres ressources...

Comité éditorial : Académie du biocontrôle et de la protection biologique intégrée (ABPBI), Fédération Nationale de Métiers de la Jardinerie (FNMJ), Société Nationale d'Horticulture de France (SNHF).
Conception graphique : Pauline de Langre
Avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



ÉCOPHYTO
JEVI | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTO



BIOCONTRÔLE